

## SYNTHESE DU RAPPORT SUR LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR POUR L'ANNEE 2026

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) constituent un instrument important pour le financement des politiques publiques et stratégies sectorielles en leur assurant des recettes affectées et une souplesse dans la gestion desdites recettes. Ils permettent, également, aux pouvoirs publics d'agir rapidement et de mobiliser les financements nécessaires en cas d'urgence et de nécessité impérieuse et imprévue.

Les CST, et en particulier les Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), constituent les supports de financement de plusieurs politiques publiques et chantiers de réforme, notamment, dans les domaines de :

- La généralisation de la protection sociale qui constitue un pilier fondamental de la consécration de l'État social, portée par le CAS « Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale », assurant la mise en œuvre des différentes composantes de ce Chantier Royal ;
- La justice spatiale à travers le renforcement des moyens alloués aux régions et le financement des programmes de développement territorial intégré. Dans ce cadre, plusieurs CAS jouent un rôle déterminant, notamment le « Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions », le « Fonds de solidarité interrégionale », le « Fonds pour le développement rural et des zones de montagne », le « Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain », ainsi que le CAS « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A » ;
- La promotion de l'investissement selon une nouvelle approche axée sur le positionnement du secteur privé en tant que moteur de croissance et de création d'emplois, avec un rôle important confié au CAS « Fonds de promotion des investissements » ;
- La transition numérique et l'ancrage de la digitalisation comme levier majeur de la réforme de l'Administration publique, portée par le CAS « Fonds de modernisation de l'administration publique, d'appui à la transition numérique et à l'utilisation de l'ama-zighe » ;

- L'intervention de l'Etat en matière d'appui au secteur de l'habitat et de l'accès au logement à travers le « Fonds solidarité pour le soutien au logement, d'habitat et intégration urbaine » ;
- La gestion anticipative des effets du stress hydrique et des catastrophes naturelles qui mobilise les différents partenaires autour du « Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles ».

Dans la même lignée, d'autres CAS, tels que le « Fonds spécial routier », le « Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain » et le « Fonds de développement agricole », soutiennent le renforcement des infrastructures, la modernisation des transports et le développement agricole.

Par ailleurs, les données relatées au niveau du rapport sur les CST, mettent en avant l'effort consenti pour la rationalisation du nombre des CST et de leurs règles de gestion. En effet, le nombre de ces comptes est passé de 78 en 2006 à 69 en 2025.

L'analyse de la structure et de l'évolution des recettes et des dépenses des CST sur la période 2022-2024, par catégorie de compte, fait ressortir le bilan comptable ci-après :

### **1- Comptes d'affectation spéciale**

Le montant total des recettes réalisées par les CAS s'élève en 2024, à 356.959 MDH(\*), dont 128.058 MDH au titre des recettes propres, 49.473 MDH au titre des versements du budget général et 179.428 MDH au titre du solde dégagé à la fin de l'exercice 2023. Pour les recettes des années 2023 et 2022, elles s'élèvent, respectivement, à 315.620 MDH et 265.565 MDH. Parallèlement, le montant global des dépenses effectuées par ces CAS s'est établi à 158.839 MDH en 2024, contre 136.192 MDH et 115.220 MDH, respectivement, en 2023 et 2022.

### **2- Comptes de financement**

L'encours total des comptes de financement est passé de 161,81 MDH en 2022 à 90,79 MDH en 2023 et à 47,72 MDH en 2024, enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de près de 46%.

L'analyse de la structure de cet encours en 2024, montre que le montant restant à la charge de la Société de financement JAIDA représente 48,58% de l'encours global suivi par la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX) avec 37,13% et le Crédit Agricole du Maroc (CAM) avec 14,29%.

### **3- Comptes d'adhésion aux organismes internationaux**

Le montant total des participations du Maroc versées aux organismes internationaux a atteint 586,09 MDH en 2024, contre 1.442,61 MDH en 2023 et 692,34 MDH en 2022. Quant aux crédits prévus par la loi de finances de l'année 2025, le projet de loi de finances pour l'année 2026 ainsi que les prévisions pour les années 2027 et 2028, ils s'élèvent, respectivement, à 791,73 MDH, 1.524,60 MDH, 833,07 MDH et 441,70 MDH.

---

(\*) : Millions de Dirhams.

#### 4- Comptes d'opérations monétaires

Ces comptes ont enregistré en 2024, à travers le compte intitulé « Différence de change sur ventes et achats de devises » qui retrace les gains et les pertes sur les achats et les ventes de devises effectués par Bank Al-Maghrib, des recettes et des dépenses, respectivement, de 11,55 MDH et 22,88 MDH, compte non tenu du solde reporté.

#### 5- Comptes de dépenses sur dotations

Les recettes réalisées par lesdits comptes, compte tenu du solde reporté, s'élève à 40.436 MDH en 2024 contre 38.145 MDH en 2023 et 37.163 MDH en 2022. Quant aux dépenses exécutées, elles se sont établies à 13.374 MDH en 2024, contre 14.008 MDH et 15.238 MDH, respectivement, en 2023 et 2022.

Pour ce qui est des dépenses globales effectuées dans le cadre des CST, elles s'élèvent à 181.558,64 MDH au titre de l'année 2024, dont 158.838,63 MDH représentant la part des CAS, soit 87,48% du montant total. La ventilation du montant desdites dépenses, par domaine d'activité, se présente comme suit :

- |   |   |        |      |              |   |
|---|---|--------|------|--------------|---|
| • Le développement humain et social               | : | 56.322 | MDH, | soit 35,46 % | ; |
| • Le développement territorial                    | : | 47.907 | MDH, | soit 30,16 % | ; |
| • Le renforcement des infrastructures             | : | 16.099 | MDH, | soit 10,14 % | ; |
| • Le développement rural, agricole et de la pêche | : | 9.154  | MDH, | soit 5,76 %  | ; |
| • La promotion économique et financière           | : | 7.134  | MDH, | soit 4,49 %  | ; |
| • Les autres domaines                             | : | 22.224 | MDH, | soit 13,99 % | . |